

CHAPITRE 3

DYNAMIQUES DE PEUPLEMENT, APPROPRIATION DE L'ESPACE RURAL ET ENVIRONNEMENT

André Quesnel
*Démographe**

La majorité des pays du Sud devront faire face au doublement, voire pour les pays africains au sud du Sahara à la multiplication par quatre et plus, de leurs besoins alimentaires d'origine végétale à l'horizon 2050 (Collomb, 1999). Ils devront en assumer la production, avec la force de travail rurale disponible, du fait de leur incapacité à importer ces denrées. La nécessité d'augmenter la productivité de la terre et du travail se fait d'autant plus sentir que les modes d'exploitation sont largement extensifs et bien plus encore, que les exploitations agricoles familiales sont instables du fait d'une part, de la précarité de leur accès au foncier et à l'eau et d'autre part, de la mobilité de leurs membres actifs les plus jeunes. Or, face à cette problématique les instances internationales ont tendance, jusqu'à présent, à préconiser d'une part, la mise en défend par les pouvoirs publics des zones fragilisées, et d'autre part, une formalisation à titre individuel des ressources foncières. Elles ne semblent pas se préoccuper des processus d'appropriation, de mise en valeur et de transmission de la terre, dont il faut pourtant bien tenir compte, si l'on veut favoriser l'émergence de nouveaux modes sociaux de

* Directeur de recherches à l'I.R.D. (Institut de recherche pour le développement).

régulation de la production et de l'environnement. Elles ne semblent pas se préoccuper non plus, sinon en termes génériques de pression démographique, des dynamiques de peuplement et de mobilité qui sont à l'œuvre dans les espaces ruraux et qui se trouvent être constitutives de ceux-ci, du fait de la diversité des acteurs engagés⁸ dans ces processus. Dans ce chapitre, nous centrerons notre attention sur cette dernière question. Nous essaierons de montrer la pertinence d'une approche territorialisée du développement agricole, du développement rural et de la gestion de l'environnement, alors que les pays du Nord, tout en subventionnant leur propre agriculture, continuent d'enfermer les agricultures du Sud dans une démarche strictement productiviste au risque de la déshérence des espaces ruraux et de leur développement durable. Dans les pays du Sud, la pression démographique sur les ressources productives s'accroît dans toutes les zones rurales.

Dans les vieilles zones de peuplement, on s'achemine vers des situations de rupture ; dans les régions de colonisation agricole qui accueillent des populations immigrées à un rythme soutenu (3 % l'an), la pérennisation des ressources pose encore plus problème. La dynamique d'appropriation et d'usage des ressources naturelles, foncières et productives, est d'autant plus destructrice dans les régions peu peuplées, et/ou dans les régions où les droits fonciers ne sont pas formalisés, qu'elle est le fait de populations diversifiées qui ont tendance à s'inscrire, pour la plupart, dans une logique d'exploitation minière des ressources et d'usage extensif des sols comme il en va en Afrique plus particulièrement. Ainsi, bien plus que la croissance démographique, est-ce la mobilité de populations très diverses par leur origine, leur activité et leur statut au sein des groupes sociaux et familiaux, qui constitue l'un des éléments essentiels de la transformation des espaces ruraux (qu'il s'agisse des zones anciennes de peuplement ou bien des zones récentes de

⁸ On aura, ici, souvent recours à la notion d'« acteur » couramment utilisée dans la littérature anthropologique, plutôt qu'à celle, plus générique, de « population » de la littérature démographique, afin de souligner la spécificité et la diversité des objectifs, des stratégies et des comportements productifs et sociaux d'individus (groupes sociaux, entreprises, etc.) qui cherchent à s'approprier, utiliser, préserver peut-être, un même espace rural.

DYNAMIQUES DE PEUPEMENT, APPROPRIATION DE L'ESPACE RURAL ET ENVIRONNEMENT

colonisation agricole, voire peut-être plus encore, des zones rurales périurbaines) ? Il en va ainsi en Amérique Latine et en Afrique, où la question de la pérennisation des ressources est subordonnée aux formes de l'activité agraire qui est mise en œuvre, à l'intensification de celle-ci, à la stabilisation des exploitations agricoles, et surtout, bien qu'indirectement, au développement des activités extra-agricoles offertes aux jeunes générations. Dans quelques régions d'Asie du Sud-Est, l'aménagement des espaces ruraux s'est fait selon ces principes : La densification des zones anciennes de peuplement s'est réalisée en même temps que la révolution verte permettait l'accroissement de la production agricole. Cependant, le processus trouve aussi ses limites avec la fragilisation de cette économie rurale, par une dépendance accrue vis à vis des prix du marché des produits et des intrants, et surtout, par la mise en cause des capacités de production des sols du fait de leur pollution.

Aussi, ce n'est pas simplement par la mise en place de droits limités d'accès et par la mise en défend des ressources naturelles, pas plus que par une sécurisation des droits fonciers à travers une libéralisation des terres, que l'on assurera un développement durable des espaces ruraux. Il convient de permettre aux populations rurales, plus particulièrement aux jeunes générations, de s'approprier les espaces ruraux où elles résident ; s'approprier au sens de pouvoir s'y installer de manière stable, et d'y développer une activité, qu'elle soit agricole ou non. Cette démarche implique, tout d'abord, de dépasser la dualité entre les producteurs agricoles, que tend à opérer la libéralisation de l'économie, et que finissent par accepter, contraints, les pays du Sud : Les uns sont directement orientés vers les marchés, ou cherchent à s'y intégrer, les autres sont marginalisés et feront l'objet des programmes sociaux de traitement de la pauvreté. Autrement dit, elle implique de reconnaître, au contraire, les espaces ruraux comme des territoires bien différenciés et en recomposition, dont il faudrait assurer la conduite politique, l'aménagement, et la prise en compte des nouvelles générations qui cherchent à s'y installer. En effet, qu'il s'agisse des enfants des agriculteurs de retour de migration, d'immigrants ou d'urbains, ils sont en quête de productivité tant dans le secteur agricole, que non agricole.

**APPROPRIATION DES ESPACES RURAUX EN TERMES
DE PEUPEMENT, PRODUCTION AGRICOLE ET
ENVIRONNEMENT**

Les organisations internationales continuent d'inscrire, tant au niveau global qu'au niveau local, leur discours politique, leurs recommandations et leurs interventions dans le cadre du « nexus » où se renforceraient les relations entre accroissement démographique, pauvreté et détérioration de l'environnement, bien que cette simplification puisse être remise en cause (Mathieu, 1998). En effet, on rencontre encore une grande difficulté à établir les effets de la croissance démographique sur l'usage des terres dans la plupart des recherches sur « population et environnement ». On ne peut dépasser les études de cas, du fait de la multiplicité des facteurs à prendre en compte et de l'incompatibilité des échelles de temps et d'espace pour lesquelles sont disponibles, d'une part, les données démographiques et économiques, et d'autre part, les données agraires et environnementales. Pour le moment, on ne peut construire d'indicateurs d'interrelations permettant de conclure sur les processus à l'œuvre. De plus, aucune approche ne semble appropriée, car trop souvent réductrice, dès lors que l'on se situe à une échelle ou une autre, que l'on privilégie une approche sur une autre. On est alors en droit de se demander s'il s'agit des bonnes questions. En particulier, il importe, nous semble-t-il, de se dégager des paradigmes économiques qu'ils soient écologiques (en terme de capacité de charge) ou néoclassiques (en terme de substitution des facteurs de production). Il s'agit, en quelque sorte, de pouvoir considérer un ensemble de contraintes de différents ordres (écologique, productif, social, etc.) et de différents niveaux (national, régional, communautaire, familial) qui pèsent sur des entités spatio-économiques, si l'on veut comprendre pourquoi la pression démographique se traduit, le plus souvent dans beaucoup de pays du Sud, par des pratiques extensives, sinon minières, de l'exploitation du milieu, et par un appauvrissement des sociétés. Il s'agit, ainsi, de se situer dans le cadre d'une approche plus empirique de la transformation des espaces ruraux en termes de dynamique de peuplement, d'évolution des systèmes d'activités et d'enjeu autour des ressources en eau et en terre, entre différents acteurs.

DYNAMIQUES DE PEUPLEMENT, APPROPRIATION DE L'ESPACE RURAL ET ENVIRONNEMENT

La notion d'appropriation de l'espace rural permet de considérer les différents processus qui transforment les espaces ruraux. On retiendra en tout premier lieu, les processus de peuplement qui sont liés aux politiques économiques et agricoles, orientées le plus souvent vers le développement des infrastructures et de bassins de production de rente. On envisagera, ensuite, les changements qui affectent les systèmes agro-pastoraux, du fait d'une part, que la responsabilité de l'exploitation reste confisquée par les hommes les plus âgés, ou au contraire, est confiée aux femmes, ou plus rarement, aux jeunes générations, et du fait, d'autre part, de l'entrée en jeu d'acteurs extérieurs qu'il s'agisse des entreprises agro-industrielles, des citadins ou des immigrants. On pourra enfin considérer les processus d'accumulation foncière qui sont liés à l'arrivée de ces nouveaux acteurs ou, au contraire, à la déshérence des exploitations agricoles de la part des plus jeunes générations.

La dynamique de peuplement des espaces ruraux reste marquée par la croissance continue de la population

La croissance de la population, vivant en milieu rural dans les pays du Sud, devrait se poursuivre jusqu'à l'horizon 2020, et dans les pays d'Afrique au sud du Sahara, au delà de 2030 (FAO, 2000)⁹. Cette croissance s'exerce depuis longtemps sur la terre et l'eau ; l'accélération qui s'est produite après la Seconde guerre mondiale, dans tous les milieux ruraux déjà densément peuplés, a conduit à un exode rural, vers les villes bien sûr, mais aussi vers les zones rurales périurbaines et surtout vers des zones peu peuplées, ouvrant des fronts de colonisation agricole. Cependant, on assiste à une dynamique de peuplement qui est instable, structurée par les marchés, et caractérisée, à la fois, par une polarisation rurale et urbaine de la

⁹ La population des pays du Sud vivant en milieu rural estimée en 1975 à 2,1624 milliards d'habitants aurait atteint en 2000, 2,8625 milliards, soit plus de 60 % de la population totale de ces pays. Elle devrait se stabiliser en 2030 autour de 3,0505 milliards d'habitants, soit encore 44,7 % de la population totale. L'Afrique quant à elle, de 492,9 millions d'habitants en 2000, devrait atteindre 684,1 millions d'habitants en milieu rural en 2030.

population¹⁰, et par une dispersion en de petits noyaux de peuplement. On rencontre ainsi, depuis les années 1980, des rythmes de croissance importants dans des poches de peuplement spécifique, qui peuvent dépasser 10 % par an (soit un doublement tous les sept ans), à la périphérie des capitales régionales et frontalières du Brésil, du Mexique, et d'autres pays d'Amérique Latine ; ils peuvent atteindre 8 % dans les zones de colonisation agricole d'Afrique de l'Ouest (au Mali, au Burkina Faso, et en Côte-d'Ivoire) récemment ouvertes du fait d'infrastructures routières, de l'éradication de l'onchocercose, des aménagements hydro-agricoles et du développement de la culture cotonnière, entre autres transformations importantes (CICRED, 1999). Cependant, si la population active engagée dans l'agriculture suit un rythme de croissance équivalent, voire légèrement supérieur, dans ces différents espaces ruraux jusqu'à nos jours¹¹, elle devrait rapidement voir ses structures démographiques, par sexe et par âges, profondément modifiées.

La mobilité comme élément structurant de l'appropriation et de l'usage des espaces ruraux

Dans tous les cas, qu'il s'agisse des vieilles zones de peuplement, ou de poches récemment constituées en zones de colonisation ou péri-urbaines, la pression démographique provoque souvent un changement d'usage des ressources foncières qui peut se traduire, soit par l'extension des surfaces cultivées, soit par la transformation des systèmes de cultures, avec un raccourcissement des durées de jachères ; autant de changements qui, au bout du compte, conduisent à de nouvelles formes de mobilisation de la force de travail. À partir des plus anciennes zones de peuplement, le déplacement, même temporaire, des plus jeunes hommes accentue encore ce processus dans le sens d'un vieillissement et d'une féminisation des exploitations agricoles ; autrement dit, il conduit à une fragilisation de celles-

¹⁰ Concernant les établissements ruraux, c'est en partie le glissement de catégorie (de rurale à urbaine) de ces derniers qui est responsable de la croissance de l'urbanisation

¹¹ De 1975 à 2000 on estime que la population active dans l'agriculture est passée de 921,7 millions à 1, 2707 milliards. (FAO, 2001)

DYNAMIQUES DE PEUPEMENT, APPROPRIATION DE L'ESPACE RURAL ET ENVIRONNEMENT

ci, ou pour le moins, à une exigence d'adaptation, qui ne va pas dans le sens d'une stabilisation favorable à une intensification de la production. De la même façon, mais en situation inversée, tant dans les zones de colonisation que périurbaines, les immigrants ou les migrants temporaires seront enclins à chercher à s'installer en échangeant du travail contre de la terre ; les capacités d'augmentation de la productivité seront, de ce fait, réduites et, au contraire, les prélèvements, importants sur les ressources foncières.

La mobilité, qu'elle soit de départ depuis les zones anciennes de peuplement, ou d'installation souvent précaire sur les fronts de colonisation agricole, dans les zones d'aménagement hydro-agricole, ou dans les zones périurbaines, apparaît dès lors comme un élément essentiel des processus d'appropriation et d'usage des ressources des espaces ruraux. Autrement dit, la mobilité apparaît (ou agit) comme un facteur de structuration (ou déstructuration) des activités déployées par des acteurs de plus en plus différents tant du point de vue de leur mode d'accès au foncier, que de leurs objectifs relatifs à l'usage de la ressource (Chauveau, 1997).

La sécurisation foncière, c'est-à-dire la possibilité de mettre en valeur, en toute sécurité, une parcelle ou tout autre bien foncier, apparaît comme la solution supposée conduire à une intensification de la production et à une plus grande responsabilisation des agriculteurs concernant la préservation des ressources qui inclut le maintien de la fertilité des sols. Aussi, mise-t-on beaucoup sur l'effet de la libéralisation des terres, de leur privatisation, bref, sur la remise en marche d'une agriculture qui serait sinistrée, du fait de la dilution de la responsabilité de la production, alors qu'ils s'agit, bien souvent, du résultat de la prolongation d'un système de production jusqu'à son entropie maximale dans des zones fragiles, densément peuplées, comme c'est le cas parfois en Afrique (Marchal, 1986). Les réformes foncières, qui ont été jusqu'ici mises en place, ou seulement tentées au début des années 1990, ont visé à instituer la propriété individuelle de la terre ; celle-ci devait permettre d'identifier les bénéficiaires des subventions et des crédits, c'est-à-dire les véritables responsables de l'exploitation. Avec le principe : un individu – une parcelle – un titre foncier, les réformes foncières nient, cependant, les relations sociales

qui se sont établies entre les individus autour d'un bien (Chauveau, op. cit); en Afrique de l'Ouest, elles excluent en particulier les éleveurs sur parcours, elles privilégient les autochtones sur les immigrés, les vieux sur les jeunes (Lavigne-Delville, 1999). Le foncier est au centre des rapports inter-générationnels, et il y a, partout, un potentiel de conflit inter-générationnel pour l'usage des ressources ; mais, le risque est plus grand encore dans les zones où les accords fonciers n'ont pas été formalisés, et où, aujourd'hui, les jeunes générations remettent en cause les cessions réalisées par les parents en faveur des allochtones ou des étrangers, entraînant, comme dans le sud de la Côte-d'Ivoire ou du Burkina Faso, des situations de tensions extrêmes. Ces réformes occultent surtout les ajustements, qui ont eu lieu malgré tout dans le climat de tension foncière que connaissent les zones d'immigration. Des plans fonciers ruraux sont mis en place, partout en Afrique, avec difficulté, alors que la demande d'accords formels reconnus par l'administration, devient de plus en plus pressante ; toutefois, il convient de noter que les contrats de location qui se développent en Afrique de l'Ouest sont établis pour un seul cycle productif et qu'ils sont surtout utilisés par les parties en présence (bailleur et métayer) pour « prendre date », pour marquer leur présence sur le terroir concerné ; ils ne peuvent donc pas s'inscrire ainsi dans une stratégie d'intensification de la production.

Au Mexique, la Réforme foncière de 1992 s'effectue selon une titularisation de la parcelle de chacun des bénéficiaires de l'ensemble du patrimoine de la communauté agraire (*el ejido*), reconnaissant ainsi les quelques bénéficiaires de la dotation initiale, mais excluant la majorité des gens qui y sont installés, en particulier leurs enfants ; ceux-ci étant conduits à prendre la terre en location. Les titulaires des titres ont plus de soixante ans et reçoivent des subventions pour certaines cultures, subventions qui constituent une nouvelle rente foncière quand ils louent leur parcelle. L'exemple mexicain laisse entrevoir la nécessité de chercher à sécuriser les jeunes producteurs sur plusieurs cycles productifs, si l'on veut améliorer la production et préserver le potentiel productif de la terre.

La question générationnelle est inscrite, depuis le rapport de la Commission Brundtland, dans le concept de développement durable, de même que les propositions émises lors des différentes réunions

DYNAMIQUES DE PEUPLEMENT, APPROPRIATION DE L'ESPACE RURAL ET ENVIRONNEMENT

internationales. Toutefois, on se place toujours à un niveau général, alors que l'accès des nouvelles générations aux ressources doit être problématisé à différents niveaux, et plus particulièrement au niveau de l'exploitation agricole. On devrait, en effet, s'inquiéter du transfert de responsabilité de l'exploitation agricole dans un contexte de croissance démographique en prenant en compte les conditions de l'intensification de la production et de la productivité de la terre et du travail. En renvoyant au transfert générationnel, non seulement de l'exploitation, mais aussi de la pérennité de celle-ci, on pose donc la question des modes d'acquisition de savoir-faire de la part des générations anciennes, comme des nouvelles, pour gérer la ressource et intensifier la production. On pose aussi, du même coup, la question des opportunités d'emploi et de services pour les plus jeunes générations, plus nombreuses, qui permettront de les retenir dans leur milieu rural. Or, la mobilité apparaît résulter de cette impossibilité, à la fois, du transfert du patrimoine foncier et de la rétention des descendants. La mobilité des jeunes générations exprime cette incapacité ; elle induit une déstructuration des exploitations et des groupes organisés collectivement. C'est donc bien au niveau de l'exploitation ou de l'unité familiale, que devraient être analysées les conditions d'un engagement des hommes et des femmes dans l'activité agricole.

On ne saurait trop insister, une fois de plus, sur la contrainte fondamentale qui pèse sur les sociétés du Sud, les plus pauvres, celle de la sécurité alimentaire ; contrainte qui conduit les individus à s'assurer, coûte que coûte, l'accès aux ressources productives, la terre et l'eau. Il conviendrait qu'ils puissent, non seulement se nourrir, mais aussi stabiliser leur exploitation agricole avec un minimum d'intensification. Or, on observe que le recours à la migration et à la pluri-activité, tant des membres actifs que des chefs d'exploitation, devient la réponse la plus habituelle aux contraintes économiques et sociales, quel que soit le risque de déstabilisation des exploitations que cela implique, comme on le verra plus en détail ci-après. Aussi, ne serait-ce pas cette opportunité « d'être agriculteur et mobile », comme on l'a observé en Afrique de l'Ouest (Marchal et Quesnel, 1997), qu'il conviendrait de favoriser afin que les petites exploitations ne soient pas morcelées, et que les plus jeunes, capables

d'innovation, ne se désengagent pas totalement de la production agricole ?

**LES ZONES ANCIENNES DE PEUPLEMENT : LA
PRESSION FONCIÈRE ET L'ÉMIGRATION CONDUISENT
À LA FRAGILISATION DES EXPLOITATIONS
AGRICOLES**

Dans les zones anciennes de peuplement, la transformation du cycle de reproduction familiale apparaît comme une nouvelle contrainte de l'organisation de la production au sein des exploitations agricoles (Quesnel et Vimard, 2000). En effet, du fait de la baisse de la mortalité durant toute les phases de la transition démographique, les unités domestiques connaissent le bouleversement de leur cycle de renouvellement. Avec l'allongement de la durée de la vie des parents et l'accroissement du nombre de survivants dans la fratrie, les temps de transmission des biens fonciers s'allongent, les parcelles mises en cultures se multiplient au détriment des réserves collectives, et les durées de jachère se réduisent.

Le déplacement des plus jeunes générations vers d'autres lieux d'activité accentue encore le changement d'usage des ressources foncières en bouleversant la structure d'exploitation, plus ou moins intensément, selon que le déplacement se réalise à court ou à long terme. En effet, dès lors que les jeunes actifs se désengagent de l'organisation de la production agricole, il en découle une plus forte mobilisation de la main-d'œuvre féminine et infantile, une réorganisation du système de culture, la mise en exploitation des terres marginales, et surtout, une baisse de la productivité de la terre et du travail. Il faut souligner la situation paradoxale des femmes que l'on retrouve dans bien des cas. Du fait de l'absence des hommes ou de leur insertion dans d'autres activités, elles sont conduites à des stratégies qui ne sont pas exemptes d'innovations dans le domaine cultural, bien au contraire, lesquelles se traduisent par la mise en exploitation de terres marginales, la réduction du temps de jachère, l'abandon de certaines cultures pour d'autres plus économes en temps de travail, voire l'exploitation opportuniste des bas fonds, le temps

DYNAMIQUES DE PEUPLEMENT, APPROPRIATION DE L'ESPACE RURAL ET ENVIRONNEMENT

d'un cycle agricole, afin de couvrir des dépenses de consommation, etc. Ainsi, l'absence d'un accès stable au foncier et les difficultés de mobilisation de la main-d'œuvre conduisent à des innovations sans intensification, à une fragilisation de l'exploitation agricole, et le plus souvent, à une accentuation de la pression sur l'environnement.

Dans ces conditions, la question est de savoir si la pluri-activité dans le domaine agricole accroît ou soulage la pression sur l'environnement ? Lorsqu'elle s'impose à ceux qui restent, souvent les femmes et les plus âgés, et lorsqu'elle répond à une situation de précarité, la pluri-activité a bien souvent pour effet d'accélérer l'emprise agricole et la ponction directe sur les ressources (ligneuses, en particulier). En revanche, dans le cas des forêts africaines, certains chercheurs voient dans la pluri-activité, au contraire, un moyen de pallier l'opposition forestiers-agriculteurs, et de favoriser ainsi une meilleure gestion des ressources (Verdeaux, 1999). Enfin, le manque d'opportunité hors des activités agricoles ne permet pas, le plus souvent, aux jeunes de se maintenir dans leur région d'origine. L'impossibilité d'exercer une pluri-activité dans leur région, ne permet pas de desserrer la pression sur la terre et, ainsi, de faciliter une meilleure gestion des sols, voire une intensification agricole.

L'investissement des revenus migratoires peut avoir un effet d'accélération de l'emprise agricole sur les terres. Souvent, les migrants investissent dans l'élevage pour des raisons liées aux difficultés de mobilisation de la main-d'œuvre sur les parcelles, quand l'absence des jeunes actifs est généralisée, mais plus encore pour des raisons liées à la capitalisation de leurs revenus, de surveillance de leurs investissements, etc. Ils provoquent ainsi une extension des terres consacrées à l'élevage. D'une autre manière, le retour des migrants (avec leur revenu migratoire) génère une demande de terre accrue, mais surtout, une requête de productivité de la terre et de l'eau. S'ils ne trouvent pas la possibilité de s'installer (ou se réinstaller) et d'investir dans des opérations rentables, le risque d'affrontements, sinon de conflits, est suffisamment important pour conduire à des pratiques opportunistes qui ne vont jamais dans le sens d'une stabilisation des exploitations agricoles.

L'appropriation et la gestion des bas-fonds en Afrique, aussi bien en zone soudanienne qu'en zone forestière, en fournit un bon exemple. Les jeunes et les femmes, qui seraient capables d'acquérir les connaissances techniques et de fournir l'investissement en travail nécessaire à leur aménagement, ne le peuvent du fait du contrôle foncier que continuent d'exercer les anciens, et de l'inflation de la rente foncière que ces derniers retirent d'un système de location pour un seul cycle productif. Lorsque l'aménagement de ces bas-fonds est réalisé par l'État, les systèmes d'exploitation sont plus stables et plus intensifs, mais les bas-fonds restent des espaces extrêmement disputés. Citons l'exemple des vallées au sud du Burkina Faso, où les aménagements hydro-agricoles, au début des années 1970, avaient pour but de fixer le peuplement ; or, la diversité des modes d'implantation et des formes d'exploitation des ressources que ces aménagements ont suscité autour d'eux exige, vingt ans plus tard, que soit géré l'ensemble de ces vallées, afin d'éviter le gaspillage des terres et la multiplication des différends fonciers (Marchal et Quesnel, op.cit).

Au Mexique, au Brésil, et dans la plupart des régions d'Amérique Latine, parmi les zones rurales où domine la monoculture, comme la canne à sucre par exemple, les blocages fonciers qui pèsent sur les exploitations familiales (indépendantes, en groupements ou organisées en collectif par l'État) ont pour effet une déshérence des exploitations de la part des plus jeunes, dès lors qu'aucun autre secteur d'activité ne leur permet un ancrage territorial et l'exercice de la pluri-activité. L'émigration s'intensifie, et la crise de main-d'œuvre qui affecte ces zones, accélère leur reconversion dans le secteur de l'élevage. Sinon, on assiste à un désengagement progressif des agriculteurs de leur exploitation, vendant ou louant celle-ci aux agriculteurs plus importants, accentuant ainsi les processus de concentration foncière. Dans les régions où l'État privatise ses entreprises nationales agro-industrielles et libère ainsi les exploitations et les terres qui étaient dévolues à cette production, on assiste à ce même processus. Enfin, la libéralisation des terres, suite à une réforme foncière, comme au Mexique, peut conduire à la mise en place de grands bassins agricoles de monoculture (tabac, latex) accaparé par des entreprises privées, nationales ou étrangères, qui louent la terre aux paysans pour un cycle de plusieurs années, sans se préoccuper de la régénération de la

fertilité des sols, si elles ont la possibilité de déplacer ailleurs leurs exploitations sur le territoire national ou à l'étranger.

LES ZONES DE COLONISATION AGRICOLE : CELLES DE TOUS LES CONFLITS

Sur les fronts pionniers forestiers des régions sous-peuplées comme en Amazonie, ou en Afrique de l'Ouest la prise de l'espace est liée à une politique agricole qui a facilité, par des infrastructures routières, l'arrivée d'immigrants et l'accès au foncier. Les migrants s'inscrivent dans la logique pionnière et le marquage de leur espace foncier durant de nombreuses années, au détriment de toute logique d'intensification. Les nécessités d'échange de forêts contre de la main-d'œuvre de la part des autochtones et des premiers migrants installés, les stratégies d'accumulation foncière pour certains exploitants agricoles, la bonne productivité du travail pendant les premières années accélèrent les défrichements en même temps que l'installation de nombreux migrants. Aussi, en fin de compte aujourd'hui en Côte-d'Ivoire, l'exigence d'une « agriculture forestière sans forêt » dans les zones d'économie de plantation passe-t-elle par la complémentarité et la diversification des ressources agricoles (Léonard et Oswald, 1996) dans un contexte de revendication foncière de la part des jeunes générations tant autochtones que migrantes qui ne va pas sans conflits entre communautés. Dans ces conditions, on comprend que, pour les zones forestières non formellement délimitées et appropriées, les politiques de mise en défend de réserve forestière restent délicates à appliquer si, tous – forestiers, agriculteurs autochtones, migrants – ne sont pas saisis de cette exigence de la préservation de la ressource.

Dans les zones de colonisation agricole non forestières, il en va de même : la forte immigration, la différenciation croissante des populations concernant l'usage des ressources et des modes

d'occupation de l'espace¹², concourent à une complexification des espaces ruraux, qui ne sont plus des terroirs et ne peuvent plus être gérés comme tels. Soulignons que les conflits proviennent moins d'antagonismes liés aux formes d'usage des ressources foncières et hydriques (agriculteurs et éleveurs par exemple), qu'à la non reconnaissance par les nouvelles générations des accords passés antérieurement par leurs parents¹³. Une dynamique d'accaparement foncier, fortement individualisée, ne permet pas aux individus de prendre en charge la pérennisation de la ressource. Dans ces conditions d'accaparement foncier, et de même, dans la logique d'exploitation à haut rendement de la part des grandes compagnies agricoles, la mise en place de baux ruraux à long terme apparaît difficile. Il semble donc que les pouvoirs publics devraient mettre en œuvre des mesures afin de pallier cette individualisation, voire la dilution de cette responsabilité de gestion de la ressource. Soulignons une fois encore : l'État ne peut plus envisager de réforme foncière, ni d'aménagement hydro-agricole, sans prendre en compte les différents acteurs qui participent de l'exploitation de ces espaces ruraux.

LES ZONES PÉRIURBAINES : CELLES DE TOUTES LES INNOVATIONS PRODUCTIVES ET SOCIALES

Les zones périurbaines se présentent comme la quintessence de la dynamique de peuplement que connaissent les pays du Sud : concentration autour de pôles urbains, dispersion le long des voies de communication qui mènent aux différents marchés du travail et dispersion encore dans les espaces interstitiels aux fins de production pour l'approvisionnement de la ville. C'est donc la stabilisation du

¹² En ce qui concerne les bas-fonds, on rencontre aussi bien de jeunes maraîchers qui cherchent souvent à gagner le pécule pour leur prochain déplacement, que des citoyens qui investissent sur de grandes surfaces pour approvisionner les villes, en passant par les éleveurs qui trouvent, là, de nouvelles zones de transhumance de proximité ou de transit par rapport aux parcours habituels.

¹³ Ce sont les conflits intergénérationnels qui peuvent attiser les conflits inter-ethniques.

DYNAMIQUES DE PEUPEMENT, APPROPRIATION DE L'ESPACE RURAL ET ENVIRONNEMENT

peuplement, et plus encore la « localisation des activités », qui pose question, dans la mesure où l'on est loin de l'achèvement de la redistribution des activités en milieu périurbain.

Les zones périurbaines connaissent, du point de vue de la production agricole, des gains de productivité importants ; certaines se constituent, d'ailleurs, en zones performantes de la production agricole. Nous sommes dans le cas où la pression démographique, alliée à la demande urbaine de produits vivriers, permet une intensification de la production céréalière et maraîchère (Chaléard, 1996). Dans les zones périurbaines, la terre acquiert rapidement de la valeur; les tenants du foncier sont vite conduits à faire reconnaître leurs droits et à y réaliser de forts investissements. Cependant, ici encore, la durabilité des investissements n'est pas acquise, l'intensification n'est pas irréversible. Les zones périurbaines sont ainsi, d'une certaine manière, le laboratoire de l'intensification agricole, mais aussi de l'innovation sociale et institutionnelle en matière foncière. On peut citer, parmi d'autres exemples, celui des Boliviens, qui se déplacent pour des durées plus ou moins longues dans les régions de Cordoba et de Buenos Aires en Argentine, et suivent tout un itinéraire d'appropriation foncière. Après des contrats de métayage, ils passent des contrats de location et finissent, au bout de quelques années, par acheter de la terre (Domenach, Celton et al., 1998). Il convient de noter que les migrants sont animés par une logique d'accumulation foncière, logique qui, là encore, peut conduire à une surexploitation des sols, à des déboisements excessifs ou à la pollution de l'eau. Autrement dit, la demande urbaine exige une plus grande formalisation des tenures foncières qui, même si elle est facilitée par la mise en place d'institutions ad hoc, ne peut résoudre la question environnementale qui se pose à une autre échelle, du fait de la diversité des usages de la ressource : en particulier, la gestion de l'eau pour les activités agricoles et pour toutes les autres formes d'implantation d'activités. Peut être plus encore que dans les zones de colonisation, il faut donc changer d'échelle de contrôle de l'environnement ; l'urgence est à la mise en place d'institutions qui puissent gérer l'ensemble de l'espace rural périurbain en embrassant tout autant les différentes formes d'activité réalisées que les différents processus d'installation.

DES QUESTIONS À APPROFONDIR

Niveaux d'analyse et niveaux d'intervention

Tout le monde s'accorde à reconnaître que les relations *population-environnement-développement*, sont à considérer à différentes échelles spatiales et temporelles, mais aussi écologiques, institutionnelles, économiques, etc. Pour toute relation, comme celle qui nous intéresse ici, *production agricole – régime foncier – environnement*, chacune de ces échelles peut être prise comme un système, un sous-système ou un contexte, où se confrontent différentes logiques d'acteurs, parties prenantes, et/ou se réfèrent à ces contextes. La démarche, obligatoirement simplificatrice, mais avant tout heuristique, consiste à identifier les contextes pertinents, afin d'appréhender les facteurs qui sous-tendent ces logiques, et d'accompagner dans un sens ou un autre, la recomposition à l'œuvre des milieux et la transformation des sociétés qui les exploitent.

Un des niveaux les plus pertinents est, semble-t-il, celui de l'exploitation agricole. Cela d'autant plus, lorsqu'il s'agit de pays dont la production vivrière devrait être assurée encore pour longtemps par la population vivant en milieu rural, de manière efficiente et durable. À ce niveau, se définissent les formes d'appropriation du sol, les modes d'usage des ressources et la mise en place des cultures, l'allocation des facteurs de production, et surtout la mobilisation de la main-d'œuvre familiale ou extérieure.

À un niveau supérieur, la communauté, le terroir, la localité, sont autant d'entités spatio-sociales qui se recoupent, mais laissent apparaître plus fortement les processus d'appropriation – et donc d'exclusion – des ressources foncières et hydriques de la part de nombreuses catégories de population : les jeunes, les femmes, les nouveaux arrivants.

On peut encore décliner cette notion d'appropriation au niveau de l'espace rural, c'est-à-dire en référence aux contextes qui restent à définir en terme de dynamique de peuplement, d'organisation spatiale du peuplement (densification, polarisation, dispersion) et en termes

d'activités et de systèmes d'activité. C'est à ce niveau que l'on parle de développement localisé, c'est-à-dire de maintien de liens sociaux sur une base territoriale bien définie. Peut-être cela implique-t-il de laisser émerger les localités ayant des revendications politiques ? Il importe, en effet, que la création de localités qui est le propre de toute zone d'immigration, soit rapidement reconnue, afin que l'instabilité politique ne soit pas préjudiciable aux familles qui y résident et à l'environnement qu'elles y exploitent. Pour le moins, cela implique de repenser les activités de ceux qui vivent dans ces espaces ruraux. À l'inverse, vu la localisation des activités, peut-il y avoir un développement durable ? Par exemple, peut-on accepter que des zones entières se voient transformées en zones d'élevage, parce que la rentabilité de la production agricole est insuffisante pour y maintenir une main-d'œuvre abondante ? Ou bien, peut-on laisser l'exploitation des bas-fonds ou des terres bénéficiant d'aménagements hydro-agricoles à tous les acteurs, quels qu'ils soient et quelles que soient leur activité ?

La déshérence des exploitations agricoles

Les pays du Sud aujourd'hui, voire encore certains pays du Nord, vivent une dualité de leur agriculture, dualité qui, pour nombre d'entre eux, doit être pleinement assumée sous peine de provoquer une crise sociale doublée d'une crise vivrière importante.

En effet, alors que dans les pays du Nord, cette dualité a été considérée comme la transition logique d'une agriculture paysanne à une agriculture capitaliste, tournée vers le marché (transition se traduisant par l'exode rural, diminution du nombre d'exploitations, concentration foncière et l'augmentation de la productivité), dans les pays du Sud, il en va autrement. Rappelons, une fois de plus, qu'avec la transition démographique, non seulement, la population rurale continue de croître en valeur absolue, mais le nombre d'exploitations ne cesse d'augmenter, répondant à un morcellement du patrimoine foncier qui s'accompagne aussi d'un accaparement foncier pour une production, à plus grande échelle, de cultures d'exportation ou pour le développement de l'élevage.

Avec la multiplication des exploitations, l'emprise sur les terres est plus importante, la production augmente mais la productivité diminue. On a dit que cette baisse de productivité était due à la mise en œuvre de terres marginales, ou à la réduction des jachères, mais elle est surtout due à une modification de la structure démographique des exploitations, et donc, à la transformation du mode d'organisation de l'exploitation, qui induit souvent une modification des systèmes de cultures. Cependant, alors que le nombre des héritiers augmente, il y a paradoxalement une déshérence des exploitations agricoles : la réduction de leur taille, l'émigration ou l'absence des jeunes membres actifs masculins qui cherchent à s'employer dans d'autres secteurs d'activité, le maintien à la tête de l'exploitation des plus anciens, l'engagement des femmes dans l'agriculture vivrière (mais sur une base individualiste), sont autant d'éléments qui caractérisent les exploitations ne présentant plus une organisation cohérente et collective en vue d'une production agricole, et surtout, en vue d'assurer la pérennité des conditions de cette exploitation. C'est en cela, que l'on peut parler de déshérence de l'exploitation agricole, les conditions n'existent plus pour assurer sa stabilité et surtout l'engagement des plus jeunes générations. Leurs conduites de survie et de subsistance, leurs tentatives diverses, dans différents domaines d'activités, la saisie de toutes les opportunités qui se présentent à eux, devraient être interprétées comme telle. Les jeunes, comme les femmes, ont donc des comportements productifs individualistes, même s'ils participent aux revenus de la famille. Il y aura innovation sociale, innovation technique, apprentissage de nouveaux savoirs, et même, de nouveaux modes d'organisation hors de l'exploitation grâce aux projets coopératifs impulsés de l'extérieur (groupements féminins de production, de transformation, de commercialisation, par exemple), sans que puisse être assurée la pérennité de l'exploitation agricole.

La question est donc la suivante : Comment instaurer les conditions favorables à un investissement des jeunes générations et des femmes dans l'activité agricole de leurs parents ou de leur époux ? Y a-t-il un moyen de canaliser cette énergie vers des activités productives plus efficaces, et plus tournées vers une production agricole soucieuse de la préservation des ressources ? Il importe de prendre en compte la pluri-activité des jeunes actifs ruraux, qu'ils

DYNAMIQUES DE PEUPLEMENT, APPROPRIATION DE L'ESPACE RURAL ET ENVIRONNEMENT

soient chef d'exploitation ou simple actif. Elle est aujourd'hui nécessaire à la survie des familles. Il importe de savoir à quoi elle correspond dans chacun des contextes et des systèmes agraires où elle s'inscrit, afin de déterminer ses effets quant à l'exploitation agricole et l'environnement. La pluri-activité, lorsqu'elle est exercée hors de la sphère agricole, est d'abord le palliatif d'une trop forte pression sur les ressources, mais, est aussi source de revenus permettant de conforter cette exploitation en achetant des intrants et du petit matériel par exemple. Lorsque la pluri-activité exige des déplacements hors du village, il importe que ces déplacements puissent s'effectuer sans remettre en cause les efforts d'investissements à long terme qui sont réalisés au sein de l'exploitation. Par ailleurs, si la migration est de plus longue durée, il conviendrait de pouvoir canaliser les efforts des migrants, non seulement en direction de leur exploitation, mais également en direction de l'ensemble de leur communauté. Autrement dit, la pluri-activité ne devrait plus être une activité de survie mais une activité complémentaire au développement de l'exploitation agricole et de l'espace rural d'origine.

Comment les réformes foncières pourraient-elles aider à aller dans ce sens ? Il peut sembler trivial de dire qu'elles doivent s'inscrire dans des politiques de développement agricole et de développement rural. Avant tout, les politiques d'aide au développement agricole, doivent tenir compte des conditions et des effets de la mobilité sur les structures démographiques de l'exploitation agricole. En effet, d'une part, on ne peut plus continuer de mettre en place des projets productifs que, ni les vieux, ni les femmes restés au village, ne peuvent assumer techniquement, économiquement, ou socialement ; d'autre part, on se doit d'éviter d'accentuer les inégalités de genre et inter-générationnelles avec des réformes institutionnelles comme les réformes foncières en les fondant sur une rationalité économique et juridique individualiste.

Un accès généralisé au foncier ne résoudra cependant aucun problème, loin s'en faut. Peut-être, convient-il mieux d'assurer la pérennité de l'exploitation plutôt que la propriété de la terre. La parcellisation excessive amènera aux concentrations foncières qui résoudront, peut-être, le problème de la production, sans solutionner

celui de l'intégration des jeunes générations dans la sphère des activités de leur espace rural.

Il faut bien mesurer, qu'aujourd'hui, l'émigration à longue distance et à l'étranger n'offre que temporairement la possibilité de retour au village ou d'installation dans des zones plus riches. L'activité à l'extérieur de l'exploitation familiale, reste liée, soit à une difficulté d'accéder au patrimoine foncier familial, soit à son insuffisance. L'activité agricole est de plus en plus précaire. Peut-on imaginer un renforcement de cet accès au foncier, autrement dit permettre aux jeunes migrants, ayant une requête de productivité d'avoir accès à une exploitation viable, et de les sécuriser sur plusieurs cycles agricoles ? Ainsi, pourraient-ils réaliser de meilleurs investissements, en échange du maintien des qualités productives de l'exploitation ? Il demeure que, dans nombre de régions rurales isolées, la sécurisation sur plusieurs cycles productifs s'avère difficile, si elle ne s'inscrit pas dans le cadre d'un développement localisé, c'est-à-dire dans le cadre du développement du lieu de résidence des plus jeunes générations, dont la demande est croissante en termes de services commerciaux, de santé et d'éducation des enfants. Il convient de considérer la capacité des migrants à investir dans leur région d'origine, dans des activités non agricoles qui peuvent bénéficier au développement de leur espace rural.

L'espace rural des pays du Sud : un territoire en voie de peuplement

Pour répondre à la question qui consiste à savoir comment se dessinent l'avenir des populations rurales, leur dynamique démographique et leur relation au milieu, il nous semble qu'il convient de reconnaître les espaces ruraux comme des territoires à gérer et aménager, en renvoyant à la notion d'appropriation de l'espace rural. Cette notion nous permet de prendre en compte les différentes échelles et acteurs avec leurs stratégies et leurs logiques.

Il s'agit de considérer que les espaces ruraux sont structurés par les marchés, ceux de la demande de biens de consommation, mais surtout par ceux du travail (que ceux-ci soit localisés dans l'espace

régional, autour d'un ou plusieurs pôles urbains ou de développement, ou bien, dans l'espace plus large du réseau des villes du territoire national et de l'étranger). Il importe de reconnaître que c'est de l'extérieur, depuis la capitale ou de la zone de développement économique, que s'opère la structuration d'un espace rural, d'une communauté, d'une famille. Nombre de régions des pays du Sud ne réunissent pas les conditions macro-économiques, techniques, sociales et institutionnelles qui ont permis à certaines régions d'Asie de réaliser la révolution verte (Raison, 1997). Enfin, on doit mesurer dans quel type de dépendance des marchés se situe la production agricole d'un espace rural donné après les réformes néo-libérales (dont les réformes foncières) qui sont partout à l'œuvre, au niveau national et international. L'avenir des petites agricultures, et de leur espace rural, est désormais soumis au marché et aux politiques d'importation qui organisent celui-ci au détriment des petits producteurs. Les États acceptent la dualité croissante de leur agriculture comme une transition, en recourant, en contrepartie, à des politiques sociales d'aide directe aux ruraux en situation d'appauvrissement, alors qu'il s'agirait peut-être, d'assumer cette dualité de l'agriculture et d'aider au maintien d'une véritable activité paysanne. Autrement dit, n'est-il pas temps de reconnaître la rente foncière d'une petite agriculture paysanne, l'État devant se charger de rétribuer, d'une manière ou d'une autre, cette dernière qui ne peut être incluse dans le prix des marchandises, et qui correspond au maintien de la fertilité des sols et à l'intensification de la production? (Jollivet, 1978).

Cependant, considérons la diversité des espaces ruraux en-deçà de toute condition macro-économique. Les ressources naturelles, foncières, hydriques, infrastructurelles, etc., d'un espace rural sont en effet appropriées et gérées par des acteurs situés à différents niveaux institutionnels, niveaux qui se superposent et s'interpénètrent. Pour cette raison, les réformes foncières en cours, en se focalisant sur une approche patrimoniale individualiste, ont tendance, contrairement à leur objectif de sécurisation en vue d'améliorer la production, à exclure les individus qui n'ont pas été en position sociale de s'assurer d'un accès prolongé à l'exploitation du patrimoine foncier et des ressources naturelles : les éleveurs sur parcours, les immigrants, les

jeunes hommes et les femmes. On nie les ajustements et les initiatives contractuelles qui ont eu lieu entre les acteurs, et on préconise de laisser aux instances administratives, souvent démunies de base juridique formelle, le soin de régler les différents litiges fonciers qui s'intensifient entre les différents groupes de populations dans les zones d'immigration, mais aussi entre les familles et les membres d'une même famille partout ailleurs¹⁴. Le déficit institutionnel est partout important, quand il s'agit aussi bien de protéger les exploitants d'une terre, sans accord formalisé, que de favoriser l'accès au foncier des jeunes générations et des femmes. L'urgence consisterait donc à créer, sur une base nationale, des instances de médiation susceptibles de régulariser les arrangements et les contrats passés, mais qui pourraient aussi, du même coup, légitimer de nouvelles formes contractuelles d'utilisation de biens collectifs et de cession de la terre sur plusieurs cycles productifs.

D'une manière générale, des instances de médiation s'avèrent nécessaires entre les différents acteurs qui cherchent à s'approprier l'espace rural. Pour être reconnues et s'imposer à tous, les instances de médiation, au niveau local, doivent reconnaître, au sens plein du terme, les activités d'exploitation du milieu à quelque niveau que ce soit, qu'il s'agisse du niveau familial, communautaire, villageois, ou bien encore, au niveau de groupement d'activités (bois, agriculture, élevage, pêche), de groupement de migrants, d'associations, ou d'investisseurs extérieurs.

La requête de productivité de tous les acteurs devrait être prise en compte du point de vue de la production agricole, de l'exploitation du milieu et de l'aménagement de l'espace rural où elle s'exerce. Aussi, soulignera-t-on l'attention qui devrait être accordée aux jeunes actifs dont la mobilité pèse fortement sur le milieu rural dont ils sont issus : il convient de pallier le défaut de structures de formation et d'encadrement de ces jeunes actifs, afin de favoriser leur insertion

¹⁴ Dans certaines zones de colonisation agricole de l'Afrique de l'ouest, les plus jeunes peuvent, auprès des instances gouvernementales locales, s'appuyer sur l'absence de reconnaissance officielle et écrite des contrats passés par leurs parents avec des exploitants agricoles immigrés, pour obtenir l'expulsion de ceux-ci.

*DYNAMIQUES DE PEUPLEMENT, APPROPRIATION DE
L'ESPACE RURAL ET ENVIRONNEMENT*

dans de nouvelles activités en milieu rural, autour de la production agricole.

CHAPITRE 3

- COLLOMB PH., 1999, *Une voie étroite pour la sécurité alimentaire d'ici à 2050*, FAO-Economica, Paris, 197 p.
- CHALÉARD J.-L., 1996, *Temps des villes. Temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Karthala, Paris, 661 p.
- CHAUVEAU J-P., 1997, « Jeu foncier, institutions d'accès à la terre et usage de la ressource : une étude de cas dans le Centre-Ouest ivoirien », *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Contamin B. et Memel-Fotê H. (éds), Karthala-Orstom, Paris, p.352-360.
- CICRED, 1999, *Dynamique de peuplement des zones rurales libérées de l'onchocercose en Afrique de l'Ouest*, CICRED, Paris, 125 p.
- DOMENACH H., CELTON D. et al., 1998, *La comunidad boliviana en Córdoba: caracterización y proceso migratorio*, Editions Copiar, Cordoba, 291 p.
- FAO, 2001, FAOSTAT, Données de population, <http://www.apps.fao.org/page/collections>
- GASTELLU J-M. et MARCHAL, J.-Y. (éds.), 1997, *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX^e siècle*, Coll. Colloques et séminaires, Éditions de l'Orstom, Paris, 768 p.
- JOLLIVET M., 1978, « Rente foncière et gestion des ressources naturelles », in *Études rurales*, n°71-72, p.257-274.
- LAVIGNE-DELVILLE P. (éd.), 1999, *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Coopération française-Karthala, Paris, 748 p.
- LÉONARD E. et OSWALD M., « Une agriculture forestière sans forêt. Changements agro-écologiques et innovations paysannes

BIBLIOGRAPHIE

- en Côte-d'Ivoire », *Nature, Sciences, Sociétés*, vol.4, n°3, p. 202–216.
- MARCHAL J-Y., 1986, « La déroute d'un système vivrier au Burkina. Agriculture extensive et baisse de production », *Études rurales*, n°100, p. 265–280.
- MARCHAL J-Y et QUESNEL A., 1997, « L'installation de la mobilité dans les vallées du Burkina Faso », *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX^e siècle*, Gastellu J-M et Marchal J-Y. (éds.), Coll. Colloques et séminaires, éditions de l'Orstom, Paris, p.595–614.
- MATHIEU P., 1998. « Population, pauvreté et dégradation de l'environnement en Afrique : fatale attraction ou liaisons hasardeuses ? », *Nature, Sciences, Sociétés*, vol.6, n°3, p. 27–34.
- QUESNEL A. et VIMARD P., 1999, « Reconstitutions familiales et transformations agraires. Une lecture de cas africains et mexicains », *L'innovation en agriculture. Questions de méthodes et terrains d'observation*, J-P Chauveau, M-C. Cormier Salem, E. Mollard (éds), éditions de l'IRD, p. 319–341.
- RAISON J-P., 1997, « Afrique tropicale : de l'échec de la Révolution verte à la Révolution doublement verte », *Bulletin de l'Association des géographes français*, n°4, p. 423–459.
- VERDEAUX F., 1999, « Discours global et réalités locales », *La forêt-monde en question*, Autrepart, Éditions de l'Aube-IRD, n° 9, p.5–13.

Sous la direction de
Hervé Domenach
et
Michel Picouet

**Environnement
et populations :
La durabilité
en question**

Collection

L'Harmattan

Sous la direction de
Hervé DOMENACH et Michel PICOUET

ENVIRONNEMENT ET POPULATIONS :
LA DURABILITÉ EN QUESTION

L'Harmattan
5-7, rue de l'École-Polytechnique
75005 Paris
FRANCE

L'Harmattan Hongrie
Hargita u. 3
1026 Budapest
HONGRIE

L'Harmattan Italia
Via Bava, 37
10214 Torino
ITALIE

© L'Harmattan, 2004
ISBN : 2-7475-6008-2
EAN : 9782747560085